

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster**



No. de résolution  
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LYSTER**

Procès verbal du  
3 juin 2014

Procès verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lyster tenue à l'Hôtel de Ville, 2375, rue Bécancour, Lyster, mardi le 3 juin 2014 à 20 h.

Sont présents : les conseillers Dave Boissonneault, Benoit Jalbert et Christian Marcoux, et les conseillères Geneviève Ruel et Lise Bouchard-Lambert, formant quorum sous la présidence de Monsieur Sylvain Labrecque, maire.

Est également présente Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Ordre du jour du  
3 juin 2014

**ORDRE DU JOUR  
Séance ordinaire du 3 juin 2014**

- 1 *PRIERE*
- 2 *MOT DE BIENVENUE*
- 3 *REMISE DES ATTESTATIONS DE RECONNAISSANCE DE L'ENGAGEMENT BENEVOLE*
- 4 *LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR*
- 5 *AUTORISATION DU MAIRE D'INVERSER LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR*
- 6 *SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX*
- 7 *ADMINISTRATION GÉNÉRALE*
  - 7.1 Présentation des comptes
  - 7.2 Fermeture du bureau municipal pour les vacances
  - 7.3 Avis de motion pour un règlement établissant les tarifs sur les services municipaux
  - 7.4 Représentant pour la vente pour taxes
  - 7.5 Changement de cellulaires
- 8 *SECURITE PUBLIQUE*
  - 8.1 Ramonage des cheminées
- 9 *TRANSPORT*
  - 9.1 Octroi de gré à gré pour le rapiéçage
  - 9.2 Octroi pour le gravier
  - 9.3 Changement de ponceau sur la rue Bécancour
  - 9.4 Demande d'autorisation d'affichage
  - 9.5 Travaux dans l'emprise du MTQ
- 10 *HYGIENE DU MILIEU*
  - 10.1 Demande d'intervention dans un cours d'eau par Ferme Fiset
  - 10.2 Projet régional de bornes de recharge
- 11 *SANTE ET BIEN-ETRE*
  - 11.1 Climatisation de l'Édifice St-Louis
- 12 *AMENAGEMENT, URBANISME ET DEVELOPPEMENT*
  - 12.1 Vente des terrains résiduels aux propriétaires de la rue Préfontaine
  - 12.2 Proposition pour l'achat d'un terrain résiduel dans la rue Préfontaine
- 13 *LOISIRS ET CULTURE*
  - 13.1 Réparation du tracteur Kubota
- 14 *CORRESPONDANCE*
  - 14.1 Assemblée générale annuelle de Tourisme Centre-du-Québec
- 15 *PERIODE DE QUESTIONS*
- 16 *VARIA*
  - 16.1 Demande d'appui financier au Grand défi Pierre Lavoie
  - 16.2 Demande d'aide financière Cercle des Jeunes Ruraux de l'Érable
  - 16.3 AGA Culture Centre-du-Québec
- 17 *ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SEANCE TENANTE*
- 18 *LEVEE DE LA SEANCE*

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster**



<p>Ouverture de la séance</p>	<p>Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé et demande à la directrice générale et secrétaire-trésorière d'en faire la lecture.</p>						
<p><b>133-06-2014</b> Adoption de l'ordre du jour</p>	<p><b>SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT</b> <b>IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</b></p> <p>QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.</p> <p><b>ADOPTÉE</b></p>						
<p><b>134-06-2014</b> Inversion de l'ordre du jour</p>	<p><b>SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX</b> <b>IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</b></p> <p>QUE l'ordre du jour soit inversé au besoin par le maire.</p> <p><b>ADOPTÉE</b></p>						
<p><b>135-06-2014</b> Présentation des comptes</p>	<p><b>SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL</b> <b>IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</b></p> <p>QUE le conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes :</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="padding-left: 20px;">Chèques numéros 12033 à 12082</td> <td style="text-align: right;"><b>209 346.24 \$</b></td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">Autres paiements effectuées par la directrice générale</td> <td style="text-align: right;"><b>42 632.78 \$</b></td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">Grand total des paiements</td> <td style="text-align: right;"><b>241 979.02 \$</b></td> </tr> </table> <p><b>ADOPTÉE</b></p>	Chèques numéros 12033 à 12082	<b>209 346.24 \$</b>	Autres paiements effectuées par la directrice générale	<b>42 632.78 \$</b>	Grand total des paiements	<b>241 979.02 \$</b>
Chèques numéros 12033 à 12082	<b>209 346.24 \$</b>						
Autres paiements effectuées par la directrice générale	<b>42 632.78 \$</b>						
Grand total des paiements	<b>241 979.02 \$</b>						
<p><b>136-06-2014</b> Fermeture du bureau municipal pour les vacances</p>	<p><b>SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT</b> <b>IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</b></p> <p>QUE le conseil municipal autorise la fermeture du bureau municipal pour la période des vacances estivales du 19 juillet au 3 août 2014 inclusivement.</p> <p><b>ADOPTÉE</b></p>						
<p>Avis de motion pour un règlement établissant les tarifs sur les services municipaux</p>	<p>Le conseiller Christian Marcoux donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil, un règlement établissant les tarifs sur les services municipaux.</p>						
<p><b>137-06-2014</b> Représentant pour la vente pour taxes</p>	<p><b>SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL</b> <b>IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</b></p> <p>QUE le conseil municipal nomme Christian Marcoux comme représentant de la municipalité à la vente pour taxes qui se déroulera au bureau de la MRC de l'Érable le 4 juin prochain.</p> <p><b>ADOPTÉE</b></p>						
<p><b>138-06-2014</b> Changement de cellulaires</p>	<p><b>SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT</b> <b>IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</b></p> <p>QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à changer sans frais les deux cellulaires</p>						

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



utilisés actuellement par les employés municipaux et à modifier les forfaits afin d'avoir accès à Internet.

### ADOPTÉE

**139-06-2014**  
Ramonage des cheminées

ATTENDU que la municipalité a reçu une offre de services pour le ramonage des cheminées pour l'année 2014 de Services Hébert Ramonage ;

### **SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services de Services Hébert Ramonage, et autorise l'émission d'un permis de ramonage pour l'entreprise, conformément au règlement 170 sur le ramonage.

### ADOPTÉE

**140-06-2014**  
Octroi de gré à gré pour le rapiéçage

### **SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accorde le contrat pour le rapiéçage de gré à gré à Pavage Lagacé et Frères. À cette fin, une dépense maximale de 25 000\$ taxes incluses est autorisée et sera puisée au poste Asphalte (02 32000 625).

### ADOPTÉE

**141-06-2014**  
Octroi pour le gravier

ATTENDU les invitations qui ont été faites aux entreprises suivantes pour l'achat et le transport de granulats concassés : A. Grégoire et Fils, Excavation Marcel Paradis, Pavage Lagacé et Frères et Excavation Alex Martineau ;

ATTENDU les soumissions reçues et qui ont été ouvertes le 25 mars à 15 h 05 ;

Matériel	Fournisseurs	Prix à la tonne (avant taxes)	Source ou description
Pierre concassée	Lagacé et Frères	17.12 \$	Carrière Plessis
MG20B	Lagacé et Frères	15.37 \$	Sintra, Princeville
	EMP	14.50 \$	Lévisienne

### **SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accorde le contrat pour le gravier à Excavation Marcel Paradis. À cette fin, une dépense de 36 745\$ (TVQ incluse) est autorisée sera puisée au poste Pierre, rechargement (02 32000 621).

### ADOPTÉE

**142-06-2014**  
Changement de ponceau sur la rue Bécancour

ATTENDU que la municipalité fera des travaux d'excavation sur la rue Bécancour afin d'enlever la station de pompage no 1 ;

ATTENDU que le ponceau situé à proximité de l'endroit qui sera excavé est très endommagé et devra être remplacé à court terme ;

ATTENDU que le conseil municipal a choisi de remplacer immédiatement le ponceau tant qu'à effectuer des travaux à cet endroit ;

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster**



**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'un ponceau auprès de la compagnie Fortier 2000 au coût de 9 402.22\$ taxes incluses. Les travaux d'excavation seront effectués de gré à gré par l'entreprise Excavations Tourigny étant donné que les équipements sont déjà sur place pour un autre projet et que l'estimé budgétaire prévoit un coût des travaux de moins de 25 000\$ taxes incluses. La somme requise pour la réalisation des travaux sera puisée à même le budget «Voirie» de l'année.

**ADOPTÉE**

143-06-2014  
Demande  
d'autorisation  
d'affichage

ATTENDU la demande de la Corporation de développement communautaire de l'Érable (CDCÉ) pour autoriser l'affichage d'un panneau de sensibilisation visant la lutte aux préjugés liés à la pauvreté sur le territoire de la MRC de l'Érable au cours de la période du 17 octobre (Journée internationale de lutte à la pauvreté) au 17 novembre prochain ;

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise l'affichage du panneau pour la période visée.

**ADOPTÉE**

144-06-2014  
Travaux dans  
l'emprise du  
MTQ

Attendu que des travaux de voirie prévus ou imprévus par la Municipalité, durant l'année 2014, peuvent être réalisés dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec (MTQ) et que les autorisations préalables ainsi qu'une garantie d'exécution sont nécessaires ;

**EN CONSÉQUENCE, SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE la Municipalité de Lyster se porte garante de tous les travaux qu'elle effectuera ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle durant l'année 2014 ;

QUE la Municipalité s'engage, comme il est prévu à la Loi de la voirie, à demander préalablement l'autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les délais prescrits ;

QUE la Municipalité nomme Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière et Dany Bolduc, officier municipal à titre de représentants autorisés à signer les documents soumis par le MTQ pour lesdits travaux.

**ADOPTÉE**

145-06-2014  
Demande  
d'intervention  
dans un cours  
d'eau par Ferme  
Fiset

ATTENDU la demande d'intervention dans un cours d'eau présentée à la municipalité par Ferme Fiset ;

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal demande à la MRC de l'Érable de prendre en charge la demande de Ferme Fiset concernant le remblai de la branche 11 de la Rivière Perdrix sur les lots P-11A et P-10D, étant donné que les cours d'eau sont sous la juridiction de la MRC de l'Érable.

**ADOPTÉE**

146-06-2014

ATTENDU QUE la Municipalité de Lyster désire se joindre au projet de bornes de recharge pour

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



Projet régional de bornes de recharge

véhicules électriques de la MRC de L'Érable ;

ATTENDU QUE le projet consiste en l'implantation d'une (1) borne de recharge alimentée par le Circuit électrique d'Hydro-Québec dans chacune des municipalités ou ville de la MRC (deux pour la Ville de Plessisville) ;

ATTENDU QUE le montant total du projet est estimé à 106 952\$, incluant les bornes, leur raccordement, ainsi que le temps alloué au projet ;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a déposé une demande d'aide financière de 50 000\$ au Fonds de visibilité Éoliennes de L'Érable pour la réalisation dudit projet ;

ATTENDU QUE les municipalités ou villes devront fournir une contribution financière d'environ 35 952\$ (excluant le temps consacré au projet) pour couvrir le manque à gagner ;

### **EN CONSÉQUENCE, SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise une contribution financière approximative de 3268\$ de la Municipalité de Lyster pour le financement du projet de bornes de recharge de la MRC de L'Érable.

### **ADOPTÉE**

Climatisation de l'Édifice St-Louis

Le sujet est reporté à une séance ultérieure.

**147-06-2014**  
Vente des terrains résiduels aux propriétaires de la rue Préfontaine

ATTENDU que la municipalité a prévu une future rue derrière la rue Préfontaine, qui se nommera rue Huard ;

ATTENDU que la rue Huard sera la dernière rue possible dans ce secteur étant donné la proximité des étangs d'épuration, la municipalité a voulu maximiser l'espace et en faire profiter les futurs acheteurs en leur offrant des terrains plus profonds ;

ATTENDU qu'il reste un résiduel de terrain qui sera offert aux propriétaires actuels qui sont du côté nord de la rue Préfontaine et que le conseil municipal désire établir un prix de vente ;

### **SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE la résolution 117-05-2012 soit abrogée.

QUE le conseil municipal établisse le prix de vente à 0.30\$ du pied carré.

QUE le conseil municipal demande à la directrice générale de faire parvenir une lettre à chaque propriétaire pour lui offrir le terrain résiduel qui se situe derrière sa propriété, selon la superficie indiquée sur le plan cadastral 1311555 réalisé par Michel Benjamin en date du 16 juillet 2013.

QUE le terrain soit offert aux voisins immédiats d'un propriétaire en cas de refus de celui-ci d'acheter la partie adjacente à son terrain.

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer le contrat à intervenir avec les acheteurs intéressés.

### **ADOPTÉE**

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



**148-06-2014**

Proposition pour l'achat d'un terrain résiduel dans la rue Préfontaine

ATTENDU la demande de Sonia Rousseau et Maxim Martineau afin d'acquérir le résiduel de terrain à un coût de 1\$ au lieu du coût établi de 0.30\$ du pied carré étant donné qu'ils avaient choisi de payer comptant leur terrain lors du développement de la rue Préfontaine afin d'éliminer le paiement annuel de la taxe spécial de secteur ;

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal refuse la demande et maintien son prix de 0.30\$ du pied carré.

**ADOPTÉE**

**149-06-2014**

Réparation du tracteur Kubota

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise l'entretien du vieux tracteur Kubota chez André Roux pour un montant de 195.82\$ taxes incluses plus le temps de main-d'œuvre et l'achat d'une brosse de nylon neuve au coût de 793.41\$ taxes incluses plus les frais d'installation. La somme sera puisée au poste Entretien et réparation – machineries et équipements (02 70151 526).

**ADOPTÉE**

Période de questions

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

**150-06-2014**

Demande pour le Grand Défi Pierre Lavoie

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte de verser un montant de 175\$ en appui financier au Grand Défi Pierre Lavoie puisque cinq jeunes de Lyster participeront à ce défi. La somme sera puisée au poste Dons, commandites, promotions loisirs (02 70290 999).

**ADOPTÉE**

**151-06-2014**

Demande d'aide financière Cercle des Jeunes Ruraux de l'Érable

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte de verser un montant de 60\$ en appui financier aux Cercle des Jeunes Ruraux de l'Érable. La somme sera puisée au poste Dons, commandites, promotions diverses (02 19000 999).

**ADOPTÉE**

**152-06-2014**

Adoption du procès verbal séance tenante

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte le présent procès-verbal séance tenante.

**ADOPTÉE**

**153-06-2014**

Levée de la séance

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE cette séance soit levée à 20 h 40.

**ADOPTÉE**

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster**



La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

\_\_\_\_\_  
**Sylvain Labrecque**  
**Maire**

\_\_\_\_\_  
**Suzy Côté**  
**Directrice générale et secrétaire-trésorière**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

(Code Municipal, article 961)

Je soussignée, Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance.

Donné ce 3<sup>e</sup> jour de juin 2014

\_\_\_\_\_  
Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière